



## RENTREE 2023/2024

Inscriptions des enfants nés en 2020 et avant  
(Nouveaux arrivants sur Crozet)

### Démarches administratives :

- 1/ **Passer** en Mairie pour inscrire l'enfant à l'école en apportant le livret de famille et un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois).
- 2/ **Compléter et signer** 2 fiches : 1 fiche de demande d'inscription et 1 fiche de renseignements comportant 4 feuilles (page 1: renseignements familiaux ; page 2 : autorisation parentale de sortie ; page 3 : autorisation de diffusion ; page 4 : contacts en cas d'urgence).
- 3/ **Apporter** ces deux fiches remplies + 1 copie du carnet de vaccinations en Mairie.
- 4/ **Portes-Ouvertes Ecole** : le vendredi 16/06/23 de 16h30 à 17h00 ou de 17h00 à 17h30 ou le mardi 20/06/23 de 16h30 à 17h00 ou de 17h00 à 17h30 → vous choisissez la date et le créneau horaires qui vous conviennent.

Vous pouvez contacter la directrice  
le jeudi ou le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
au **04.50.41.02.71** ou par mail **ce.0010131m@ac-lyon.fr**

La directrice,  
Fabienne Dauphin





**Mairie**  
**Place de la Mairie**  
**01170 CROZET**

Téléphone : 04 50 41 02 46  
Mail : [accueil@crozet.fr](mailto:accueil@crozet.fr)

**DEMANDE D'INSCRIPTION ÉCOLE**

**PÈRE**

NOM : .....

Prénom : .....

**MÈRE**

NOM : .....

Prénom : .....

**ENFANT**

NOM

Prénom

Date de naissance

.....

.....

...../...../.....

**ADRESSE**

N° : ..... Nom de voie : .....

Complément de voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date :

Signature :

**AVIS DU MAIRE :**

Favorable

Défavorable

Fait à Crozet, le  
La Maire,



FICHE DE RENSEIGNEMENTS : ECOLE LES CHARDONS BLEUS à CROZET  
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

**L'ELEVE :**

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../..... Lieu de naissance (commune et département) : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

**LA FAMILLE :**

Situation : mariage, vie maritale \* célibat\* veuvage \* divorce, séparation\* (\*= entourer votre réponse)

MERE-PERE (merci de barrer)	MERE-PERE (merci de barrer)
NOM, Prénom : .....	NOM, Prénom : .....
Profession : .....	Profession : .....
Lieu de travail : .....	Lieu de travail : .....
Tél domicile : .....	Tél domicile : .....
Tél portable : .....	Tél portable : .....
Tél travail : .....	Tél travail : .....
Courriel : .....	Courriel : .....

**En cas de divorce, séparation :** Autorité parentale conjointe des deux parents :

OUI - NON (nom du parent responsable : .....

- La loi autorise -t- elle à remettre l'enfant à l'un ou l'autre parent, à tout moment ? OUI - NON
- L'école ne peut prendre position, veuillez nous faire parvenir la photocopie du jugement indiquant les modalités de garde.

Coordonnées de l'autre parent (pour l'envoi des évaluations) :

Nom , Prénom : .....

Adresse : .....

**Personnes en dehors de la famille qui garde l'enfant (nounou....) ou susceptibles de récupérer votre enfant :**

**l'autorise les personnes ci-dessous à récupérer mon enfant :**

NOM	PRENOM	QUALITE : nounou, grands-parents..	TELEPHONE

**Date et Signature du Père – Père (merci de barrer) :**

**Date et signature de la mère-mère (merci de barrer) :**

**AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE**  
**ANNEE SCOLAIRE 2023/ 2024, ECOLE LES CHARDONS BLEUS CROZET**

*Sauf avis contraire exprimé en temps voulu par écrit daté et signé,*

Mr et Mme

.....  
.....

**\*autorise l'enfant :**

NOM, PRENOM : .....

CLASSE : .....

- A participer aux sorties éducatives ou sportives, régulières ou occasionnelles, avec ou sans nuitée, organisées par l'école.
- A emprunter les moyens de transport en commun ou cars éventuellement prévus lors de ces déplacements.

**\*autorise les enseignants :**

En cas de problème de santé ou d'accident concernant l'enfant et survenant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, dans le cadre des activités scolaires, péri ou postscolaires :

- A lui donner les premiers soins
- A lui faire donner des soins dans le service médical d'urgence le plus proche

**\*certifie que l'enfant est couvert par les garanties d'assurance**  
**« Responsabilité Civile » et « Individuelle Corporelle ».**

PERE- PERE (merci de barrer) :

MERE- MERE (merci de barrer) :

# AUTORISATION DE DIFFUSION

*Dans le cadre de nos projets pédagogiques, nous serons peut-être amenés à diffuser des photos ou des travaux de votre enfant. Comme la loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation, nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir remplir le présent formulaire.*

Je, soussigné M. ou Mme \_\_\_\_\_, représentant légal de l'enfant (nom et prénom)

\_\_\_\_\_ autorise l'enseignant responsable du projet à (cocher les cases) :

- diffuser des représentations photographiques de mon enfant sur support papier
- diffuser des représentations photographiques de mon enfant sur Internet (mails ; Wetransfer ...)
- diffuser des représentations photographiques de mon enfant sur supports numériques
- diffuser des enregistrements sonores de sa voix
- diffuser des créations (textes, dessins...) réalisées par mon enfant en classe

pour l'année scolaire 2023 – 2024

L'enseignant du projet s'engage à ne rien diffuser à des fins commerciales mais uniquement dans un but strictement pédagogique ou éducatif pour :

- diffusion sur Internet
- diffusion sur tous supports numériques ou analogiques (courriel, cédérom, dévédérom, clé USB...) à destination des familles des élèves, des personnels de l'Education Nationale
- représentation sur écran dans toute manifestation scolaire ou culturelle au sein de l'école.
- diffusion sur un journal d'école (ou autre publication scolaire) ou sur le journal de la commune.

Date et signature :

**PERE – PERE (merci de barrer) :**

**MERE- MERE (merci de barrer) :**

PS : En cas de désaccord, nous retourner l'autorisation barrée avec la mention NON.

**EN CAS D'URGENCE**

**CONTACTS ANNEE SCOLAIRE 2023/2024, ECOLE LES CHARDONS BLEUS CROZET**

En cas d'urgence, l'école s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous communiquant le maximum de numéros de téléphone. Un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille (les enseignants ne sont pas autorisés à partir avec l'enfant).

	MERE-PERE (merci de barrer)	MERE-PERE (merci de barrer)
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Téléphone travail		
Courriel		

Personnes susceptibles de prévenir les parents (grands-parents, nourrice...) :

Nom, Prénom	Téléphone	Qualité

**RENSEIGNEMENTS MEDICAUX OBLIGATOIRES :**

- Date vaccin antitétanique : .....
- Médecin traitant : Nom, Prénom : ..... Téléphone : .....

**Observations particulières que la famille juge utile de porter à la connaissance de l'école (allergies, traitements en cours, asthme ..., précautions à prendre) :**

*Dans l'intérêt de l'enfant, les parents doivent prévenir immédiatement la directrice en cas de changement des informations données. Les parents peuvent transmettre des informations confidentielles sous enveloppe fermée à l'intention du médecin scolaire ou de l'infirmière scolaire.*

Dater et Signer : PERE- PERE (merci de barrer) :

MERE- MERE (merci de barrer) :

# CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

## ZONE A

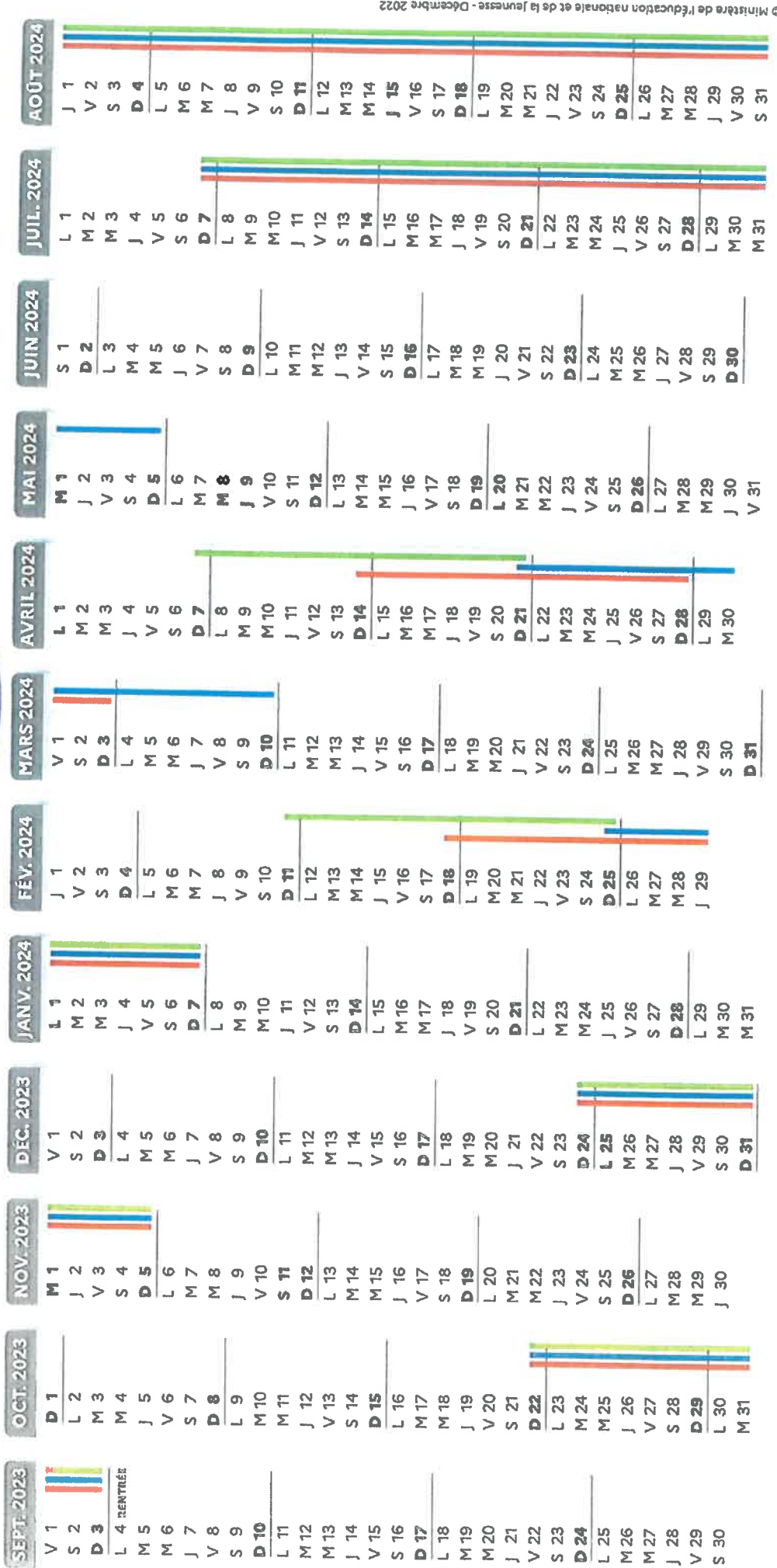
Besançon, Bordeaux,  
Clermont-Ferrand, Dijon,  
Grenoble, Limoges, Lyon,  
Poitiers

## ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Lille,  
Nancy-Metz, Nantes, Nice,  
Normandie, Orléans-Tours,  
Reims, Rennes, Strasbourg

## ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris,  
Toulouse, Versailles



→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

→ Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.